

Master Mention Psychologie

MASTER 2

Parcours

**Psychologie Ergonomique et
Ergonomie : Travail, Innovations,
Transitions**

Marie Chizallet et Philippe Cabon - Responsables du parcours

marie.chizallet@u-pariscite.fr

Bureau 5046, tel : 01 76 53 31 93

**ANNEE UNIVERSITAIRE
2026-2027**

CENTRE HENRI PIÉRON

71 avenue Edouard Vaillant – 92774 Boulogne-Billancourt Cedex

Site : <https://psychologie.u-paris.fr>

Présentation du parcours

Objectifs de la formation

La formation permet d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques dans les différents domaines de l'ergonomie : ergonomie physique et physiologique, ergonomie cognitive, ergonomie organisationnelle. Elle apporte également de solides compétences sur les méthodologies de l'ergonomie et en analyse de données quantitatives et qualitatives. La formation vise à former des professionnels de l'ergonomie capables de réaliser des interventions en milieu professionnel (services de santé et sécurité au travail) ou de participer à des processus de conception dans l'industrie (départements recherche et développement). Ce parcours se distingue par son approche innovante qui croise les thématiques cruciales de la sécurité, de l'innovation et des transitions majeures impactant le monde du travail et la société. Il prépare les étudiants à analyser et intervenir sur des situations variées (travail, formation professionnelle, vie quotidienne) en adoptant une perspective systémique. Cette vision globale permet de répondre aux défis complexes des environnements modernes en tenant compte des interactions entre les individus, les outils et les systèmes. Ce parcours a pour vocation de former des Ergonomes et permet l'obtention du titre d'Ergonome Européen (critères du CREE <http://www.artee.com>).

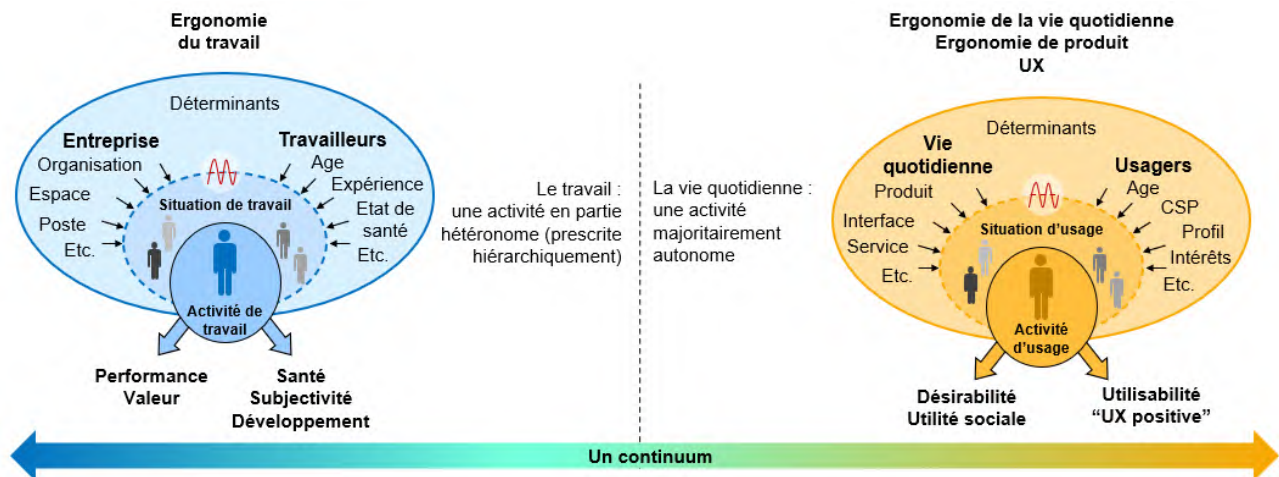
Les compétences développées par ce master sont les suivantes :

- (i) **Développer une capacité d'analyse approfondie et critique des situations de travail, de vie et d'usage**, incluant la capacité à caractériser finement les écarts entre tâches prescrites et activités réelles, ainsi qu'à intégrer les dimensions organisationnelles, techniques, sociales et environnementales dans le diagnostic.
- (ii) **Maîtriser le recueil, l'exploitation et l'interprétation de données multi-sources** (observations, entretiens, mesures objectives, données physiologiques, retours d'expérience), en articulant méthodes qualitatives et quantitatives pour construire un diagnostic solide et argumenté.
- (iii) **Mettre en oeuvre une démarche d'intervention et de recherche en ergonomie** : Instruire une demande d'intervention ou de recherche, élaborer et argumenter des préconisations, accompagner la mise en oeuvre des préconisations (ex. maquettage, simulation, spécifications fonctionnelles) et les évaluer.
- (iv) **Mobiliser des connaissances pour analyser les situations de travail et/ou d'usage des technologies** sur le fonctionnement humain, les organisations, les environnements physiques, matériels ou techniques et les activités de travail, sur l'adaptation de l'environnement à l'humain.
- (v) **Conduire des projets de (re)conception technologique et/ou organisationnelle** : répondre à des appels d'offres, gérer des projets, participer à des projets architecturaux, conduire des changements et soutenir des processus de transition.
- (vi) **Déployer des méthodes et techniques** : conception centrées utilisateur et UX Design, inspection, tests utilisateurs simulation, maquettage, expérimentation, conduite d'observations et d'entretiens, métrologie et enregistrements psycho-physiologiques, enquête par questionnaires et échelles standardisées, analyse de l'activité de travail et de formation.
- (vii) **Élaborer des connaissances** : réaliser une revue de questions, élaborer un pré-diagnostic ou une problématique, valoriser et diffuser les résultats.

Positionnement du master : de l'ergonomie du travail à l'UX

Le master propose une vision élargie de l'ergonomie, allant de la transformation des situations de travail à l'analyse des situations de vie quotidienne et la conception de produits en passant par les situations de service. Cette perspective trace un continuum entre le travail et la vie quotidienne, où l'attention de l'ergonome porte sur *l'activité* des femmes et des hommes en situation réelle, dans un contexte technique,

économique, social et environnemental qu'il s'agit toujours d'interroger. Le travail, l'innovation et les transitions sont ainsi au cœur de ses préoccupations.



Adossement aux laboratoires

Le parcours Psychologie Ergonomique et Ergonomie : Travail, Innovations, Transitions est un des parcours du Master mention Psychologie de l'Université Paris Cité. La formation est pluridisciplinaire et s'appuie sur l'expertise d'enseignants-chercheurs et d'ergonomes professionnels travaillant en entreprise ou en cabinet conseil. Le parcours est adossé au Laboratoire de Psychologie et d'Ergonomie Appliquées (LAPEA) (UMR) et au Laboratoire Vision Action Cognition (EA 7326).

Débouchés et professions visées

Les étudiants diplômés du parcours d'ergonomie peuvent candidater notamment sur des postes d'ergonome consultant, d'ergonome en service de santé au travail, ou d'ergonome interne. L'insertion professionnelle des diplômés pourra se faire au sein de :

- (i) **Cabinets conseil, Grandes entreprises** de tout secteur (industrie, services, agriculture, transports... en production ou en services de R&D),,
- (ii) **Institutions publiques** (collectivités territoriales, ministères, armée, éducation-recherche...),
- (iii) **Structures de prévention** (DIRECCTE, ANACT-ARACT, MSA, CARSAT, INRS, IRSN...),
- (iv) **Établissements de soin, sanitaires et sociaux** (hôpitaux, cliniques...)
- (v) **Organismes de contrôle et de certification** (AFNOR, ISO),
- (vi) **Services de santé au travail** (autonomes ou interentreprises),
- (vii) **Associations d'insertion professionnelle** (AGEFIPH, OETH, FIPHFP, SAMETH)

Organisation générale du parcours

**Réunion de pré-rentrée : le 7 septembre toute la journée, à 9h30 en
salle 3019**

Rentrée premier semestre – 15 Septembre 2026

Rentrée deuxième semestre – 19 Janvier 2027

Semaines de suspension :

Semaines sans enseignement en présentiel - ni cours ni TD - pour permettre l'avancement des travaux personnels des étudiants :

- du 26 octobre au 30 novembre 2026

- du 15 février au 19 février 2027

VACANCES UNIVERSITAIRES

Fin d'année : du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027

Printemps : du samedi 3 avril 2026 au 18 mai 2027

SECRETARIAT PEDAGOGIQUE

Bureau 2053 (2ème étage) – Dina BEN SALHA

Tél : 01.76.53.31.11

dina.ben-salha@u-pariscite.fr

BUREAU DES STAGES

Bureau 2054 (2ème étage) – Xavier DIDIN

Tél. 01.76.53.29.55

bureau-des-stages.psycho@u-pariscite.fr

BIBLIOTHEQUE

Entrée dans la Galerie des Amphithéâtres - au sous-sol

Lundi au vendredi : 9H-19h30

Samedi : 10H -17 H

equipe.pieron.dbm@listes.u-paris.fr

IMPORTANT : Si vous venez d'une autre université que Paris Cité, des séances de formation à l'usage des ressources documentaires et bases de données informatisées sont organisées en début d'année. Prendre contact. Prendre contact via le lien :

<https://u-paris.fr/bibliotheques/poser-une-question/>

TESTOTHEQUE

Consultation et conseils d'utilisation – au sous-sol, en entrant dans la bibliothèque à droite.

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

L'Université Paris Cité met à la disposition de ses étudiants un Environnement Numérique de Travail avec un compte informatique composé d'un identifiant et d'un mot de passe personnel.

Après avoir effectué votre 1^{ère} inscription à Paris Cité, **vous devez impérativement activer votre compte mail étudiant** car certaines informations vous seront adressées par ce moyen.

Organisation pédagogique générale

Le diplôme s'organise sur deux années dont le contenu permet d'assurer une progression dans les enseignements théoriques et pratiques. Le M1 est conçu de manière à apporter les connaissances théoriques en ergonomie et les principes méthodologiques de base. Certaines UEs sont mutualisées avec d'autres parcours sur la base d'articulations méthodologiques et interdisciplinaires. Le même principe est appliqué en M2 avec des volumes horaires moindres et l'introduction d'enseignements pratiques, consacrés aux méthodologies d'intervention en ergonomie. Le volume horaire exigé pour le stage de recherche en laboratoire et/ou en structure privée est conséquent à la fois en M1 et en M2 afin de permettre la mise en œuvre des compétences pratiques et techniques attendues à l'issue de la formation.

La formation est assurée à temps plein :

- En master 1 : 316h de cours. Les enseignements en présentiel ont lieu sur 3 jours au 1^{er} semestre et sur 4 jours au second semestre. Les mois de janvier et de février sont consacrés au stage de recherche (TER - 150h).
- En master 2 : 194 heures réparties sur le premier semestre. Le deuxième semestre est réservé au stage (500h au moins).

Les stages et projets tutorés de la formation :

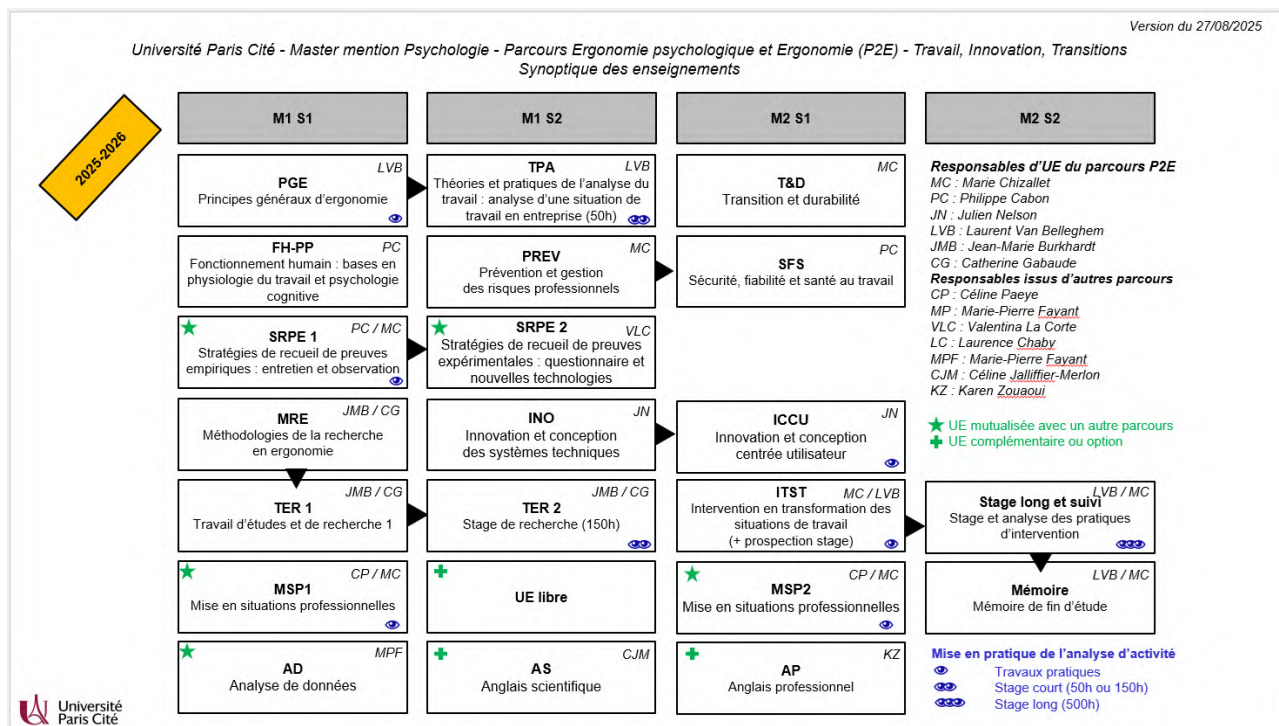
→ En M1, les étudiants doivent réaliser :

- Un mini-projet transversal au premier semestre en collaboration avec des étudiants du parcours « Psychologie Cognitive Fondamentale Appliquée » et en lien avec une thématique proposée par un professionnel intervenant dans le master et issu d'une entreprise ou d'un service de R&D (UE Mises en situations professionnelles).
- Un terrain d'étude et de recherche sur une des thématiques proposées par un enseignant-chercheur tout au long de l'année universitaire reposant sur un stage de 150h en laboratoire de recherche ou entreprise.

→ En M2, les étudiants doivent réaliser :

- Un mini-projet transversal au premier semestre en collaboration avec des étudiants du parcours « Psychologie Cognitive Fondamentale Appliquée » et en lien avec une thématique proposée par un professionnel intervenant dans le master et issu d'une entreprise ou d'un service de R&D (UE Mises en situations professionnelles).
- Un stage d'au moins 500 h en entreprise ou laboratoire de recherche.

Les enseignements, leur nature, leurs responsables et leurs enchaînements fonctionnels sont organisés sur les 4 semestres selon la logique représentée sur le synoptique suivant.



Règles de vie au sein du parcours

La réussite au parcours passe par une **assiduité constante** à l'ensemble des enseignements et par un **travail personnel conséquent**. Les modalités de contrôle des connaissances sont différentes de celles de licence et peuvent prendre diverses formes : exposés, dossier écrit, examen sur table... Il est attendu des étudiants de bonnes capacités de réflexion, de synthèse et de rédaction ainsi qu'une participation active pendant les CM et TD. Le travail doit être équilibré sur l'ensemble des UE sans négliger le travail de TER qui représente un travail personnel important. L'UE TER, formation à la recherche par la recherche, tient en effet une place importante dans la formation (cf. le nombre d'ects associés).

Rappels:

- Toute absence injustifiée à un contrôle donnera lieu à l'attribution de la note "0" (cf. règles énoncées en fin de brochure). **Les justificatifs d'absence** (certificat médical ou cas de force majeure dont le bien-fondé est laissé à l'appréciation du Président du Jury) **doivent être transmis au secrétariat pédagogique du parcours dans un délai d'une semaine après l'épreuve avec le responsable de l'UE en copie.**
- Le plagiat constitue une infraction au code de la propriété intellectuelle. Les étudiants seront sensibilisés en début d'année aux risques encourus en cas d'infraction et devront signer un engagement anti-plagiat.
- Les étudiants devront prendre connaissance et signer la "charte d'intégrité scientifique" dès le début de la rentrée universitaire (disponible le 12/09/2025). Celle-ci a pour objectif d'informer les étudiantes et étudiants de l'Université Paris Cité des règles en vigueur à l'Institut de Psychologie concernant le plagiat, l'intégrité scientifique et l'encadrement de l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative. Elle vise à promouvoir une démarche d'honnêteté intellectuelle rigoureuse et à sensibiliser aux responsabilités individuelles liées à la production de travaux académiques.

Pour un bon fonctionnement de la promotion, il est attendu que chacun respecte certaines règles :

- * soyez ponctuel par courtoisie pour l'enseignant et les étudiants de la promotion.
- * l'utilisation du téléphone portable n'est pas acceptée durant les enseignements.
- * les enseignants sont disponibles pour répondre aux étudiants de vive voix, ou par courriel dès lors que les règles élémentaires de politesse sont respectées lors de ces échanges.

Pour obtenir le diplôme de Master 2, vous devez valider :

1^{ER} SEMESTRE

- 6 UE obligatoires
- 1 UE obligatoire à choix

2^{ÈME} SEMESTRE

- 1 UE obligatoire stage
 - ✓ Stage, suivi et mémoire de fin d'étude

Listes des UE et de leurs volumes horaires

Semestre 1	Intitulé UE	ECTS	Volume Horaire	
			CM	TD
UE T&R (3 ECTS)	Transition et durabilité	3	18	6
UE ICCU (3 ECTS)	Innovation et conception centrée utilisateur	3	12	12
UE SFST (3 ECTS)	Sécurité, fiabilité et santé au travail	3	18	6
UE ITST (6 ECTS)	Intervention en transformation des situations de travail <i>ECUE 1 Prospection et négociation de l'intervention (stage)</i> <i>ECUE 2 Conception et transformation des situations de travail</i>	3	12	
		3	24	12
UE MSP2 (9 ECTS)	Mise en situations professionnelles 2 <i>ECUE 1 Outils avancés d'analyse de situations</i> <i>ECUE 2 Projets tutorés d'analyse et d'innovation 2</i>	3		8
		6		8
UE Anglais Pro (3 ECTS)	Anglais professionnel	3		18
UE optionnelle (3 ECTS)	UE optionnelle (libre/circle U/enseignement associatif	3	3	
Totaux (ects / heures)		27	69	58
Volume horaire Total S1 (Hors stage)			127	

Semestre 2	Intitulé UE	ECTS	Volume Horaire	
			CM	TD
UE Stage (12 ECTS)	Stage et analyse des pratiques d'intervention ECUE 1 : Stage long ECUE 2 : Mémoire de fin d'étude ECUE3 : Suivi des interventions	12		
	Totaux (ects / heures)	30	0	24
	Volume horaire Total S2 (Hors stage)		24	
Volume horaire Total M2 (Hors stage)			194	

Planning M2S1

Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h30-12h30 Intervention en transformation des Situations de travail (Semaines 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11) <i>Salle 3019</i>	9h30-12h30 Transition et durabilité (Semaines 2, 4, 10, 12) <i>Salle 3019</i>	9h30-12h30 Innovation et Conception Centrée Utilisateur <i>Salle 3019</i>			
13h30-16h30 Intervention en transformation des Situations de travail (Semaines 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11) <i>Salle 3019</i>	13h30-16h30 Transition et durabilité (Semaines 2, 12) <i>Salle 3019</i>	13h30-16h30 Sécurité, Fiabilité et Santé au travail <i>Salle 3019</i>	15h15-17h15 Anglais professionnel <i>Salle 3019</i>		
			Mise en situation professionnelles: -(S1) 17/09/2025 de 16h30 à 19h30 -(S3) 01/10/2025 de 17h00 à 19h00 -(S12) 10/12/2025 de 16h30 à 19h00 <i>Salle 1029</i>		

Planning M2S2

Suivi de stage :

- Séance 1 : 26 janvier 2027
- Séance 2 : 2 mars 2027
- Séance 3 : 27 avril 2027
- Séance 4 : 1^{er} juin 2027

Soutenances finales : 21 & 22 juin 2027

PREMIER SEMESTRE

UE T&D Transition et durabilité

Responsable : Marie Chizallet

Cours :

18h CM et 6h TD

Lundi, 9h30-12h30 / 13h30-16h30

Salle 3019

L'UE « Transition et durabilité » vise à former des ergonomes à intervenir dans des contextes de transition écologique, en s'appuyant sur les principes du développement durable définis notamment par le rapport Brundtland et la Triple Bottom Line, qui articule les dimensions économique, sociale et environnementale. Elle met l'accent sur l'importance de considérer les modes de vie, les pratiques quotidiennes, les pratiques professionnelles et les organisations collectives comme des leviers majeurs pour la durabilité, et non comme de simples variables d'ajustement. Dans ce cadre, plusieurs thématiques seront étudiées à travers un certain nombre d'enjeux déjà identifiés par la communauté en ergonomie, qui se manifestent dans les transformations des situations de travail et de vie telles que l'équité, la participation, la temporalité, la justice sociale... (voir notamment les travaux de la *Commission Concevoir pour le Développement Durable* de ARPEGE pour plus de précisions quant aux enjeux identifiés).

Les étudiants sont amenés à développer des compétences pour :

- Analyser les situations de travail et de vie en tenant compte des enjeux du développement durable et des compromis entre performance économique, préservation de l'environnement et de la santé.
- Concevoir des démarches d'accompagnement du changement adaptées aux transitions écologiques, en mobilisant des outils d'analyse du travail et en s'appuyant sur une approche systémique, participative et interdisciplinaire.
- Comprendre la place de l'ergonomie dans la conception de futurs souhaitables, en s'inspirant des réflexions menées par la communauté scientifique, notamment au sein de la *Commission Concevoir pour le Développement Durable* de l'association ARPEGE et des comités internationaux comme l'IEA.

UE ICCU - Innovation et conception centrée utilisateur

Responsable : J. Nelson

Cours :

12h CM et 12h TD

Mardi, 9h30-12h30

Salle 3019

L'objectif de cette UE est de fournir une initiation aux méthodes de l'ergonomie appliquée à la conception d'Interfaces Homme-Machine (IHM) innovantes, particulièrement dans le champ du design de l'expérience utilisateur (UX design). Les enseignements comportent un exposé des méthodes ainsi qu'une mise en pratique dans le cadre d'un projet de conception qui sera réalisé en équipe au long du semestre.

Compétences visées :

- Réaliser une analyse des besoins et exigences dans le contexte d'une démarche de conception centrée utilisateurs
- Mettre en œuvre des techniques de design conceptuel, de design d'architecture d'une interface, et de maquettage IHM
- Réaliser l'évaluation ergonomique d'une interface dans le contexte d'une démarche itérative.

UE SFST - Sécurité, Fiabilité et Santé au travail

Responsable : M. Chizallet

Cours :

18h CM et 6h TD
Mardi, 13h30-16h30
Salle 3019

Cette UE a pour objectif de présenter les modèles théoriques et les méthodologies d'intervention ergonomique dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la fiabilité des systèmes socio-techniques. Les différents modèles d'accidents seront présentés en soulignant leurs limites pour la compréhension des accidents dans les systèmes socio-techniques complexes. Ces approches seront illustrées par des exemples d'intervention dans le domaine de la conception, de la gestion des risques et de l'investigation des accidents. Des séances pratiques seront consacrées aux méthodologies d'analyse d'accidents.

Compétences visées :

- Comprendre la complexité des modèles d'accidents
- Comprendre les liens santé et travail
- Maîtriser des méthodologies d'analyse d'accidents
- Prise en compte de la fiabilité humaine dans les processus de conception

UE ITST - Intervention en transformation des situations de travail

ECUE 1 Prospection et négociation de l'intervention
ECUE2 Conception et transformation des situations de travail

Responsables : L. Van Belleghem & M. Chizallet

Cours :

ECUE 1 - 12h TD

ECUE 2 - 24h CM et 12h TD

Lundi, 9h30-12h30 / 13h30-16h30

Salle 3019

Cette UE a pour objectif de former les étudiants à la conduite d'interventions en ergonomie de conception, de la prospection à la négociation, jusqu'à la conception et la transformation effective des situations de travail. Elle propose une démarche structurée, tout en reconnaissant la singularité de chaque intervention. Elle rappelle l'importance de l'analyse et de la reformulation de la demande et les différentes étapes de réalisation du diagnostic ergonomique, mais insiste sur les étapes ultérieures visant la transformation effective des situations analysées. Les méthodologies de conception centrées sur la simulation du travail sont ainsi particulièrement détaillées, tant pour les projets à dominante spatiale ou technique que pour les projets à dominante organisationnelle (simulation organisationnelle). Le programme intègre des apports théoriques, des études de cas et des ateliers de simulation en favorisant une approche active et réflexive pour l'étudiant. De plus, cette UE offrira l'occasion de soutenir la recherche de stage pour le second semestre de ce M2. Dans cette optique, chaque étudiant sera invité à adopter une démarche proactive et à s'inscrire dans une posture professionnelle d'ergonome en recherche d'intervention.

Compétences visées :

- Maîtriser la démarche générale d'intervention en ergonomie, en identifiant les étapes clés (prospection, négociation, analyse de la demande, formulation des hypothèses, élaboration de diagnostic) et en expérimentant les étapes de transformation/conception de situations de travail et accompagnement des transformations.
- Savoir repérer les acteurs impliqués à chaque étape, comprendre leurs rôles et adapter la méthodologie d'intervention en fonction des contextes.

UE MSP - Mises en situations professionnelles 2**Responsable : Céline Paeye**

Les objectifs de cette UE sont dans la continuité de l'UE Mises en Situations Professionnelles 1 de Master 1. Elle comprend deux ECUE qui sont mutualisées avec le parcours Psychologie Cognitive Fondamentale et Appliquée. Les étudiants auront à réaliser, par groupe de 2 ou 3, un projet tutoré parmi les cinq projets encadrés par des professionnels des secteurs en lien avec les deux masters. Ces projets appliqués permettront aux étudiants de réfléchir activement à des situations concrètes, telles que *par exemple* (selon les projets proposés chaque année) des études de cas, des demandes de clients, des expertises ou des questions de recherche centrée utilisateur. Chaque année, un atelier en recherche fondamentale sera également proposé.

L'objectif de cette UE est d'amener les étudiants à mettre en lien leur formation avec le monde professionnel. Cela leur permettra de tirer profit d'une meilleure connaissance de ce dernier, d'une conscience accrue de leurs compétences et de la manière de les transférer sur le terrain.

Les étudiants pourront soit conserver la même thématique qu'en Master 1, et donc approfondir leurs connaissances et compétences dans un domaine donné, soit choisir un autre atelier afin de le découvrir.

ECUE 1 : Outils d'analyse de situations 2

Cours :

- Le mercredi 16/09/2026 de 18h30 à 19h30 : Présentation rapide de l'UE, des intervenants et réponses aux questions sur les ateliers.
- Le mercredi 4/11/2026 : Suivi collectif
- Le mercredi 09/12/2026 de 17h30 à 19h30 : Oraux

Tous les intervenants seront présents à la première et dernière séance. La première séance a pour but de présenter les ateliers proposés cette année. La seconde (dispensée par Céline Paeye et Marie Chizallet) a pour objectif d'assurer un suivi collectif des différents groupes. La dernière séance sera consacrée à la présentation de l'ensemble de groupes de ce qui aura été réalisé dans chaque atelier.

ECUE 2 : Projets tutorés d'analyse et d'innovation 2

Organisation :

8h TD

Horaires et lieux à définir à la rentrée en concertation avec les intervenants.

Certaines séances pourront être dispensées en distanciel.

Liste des ateliers, et leurs objectifs, proposés cette année :

- Sciences cognitives appliquées (animé par Elise Grison – SNCF)
- Ergonomie – UX Design (animé par Dominique Deuff – Orange innovation)
- Conception expérimentale
- User Research (animé par Tom Abourmad - Deezer / Pierrick Renault - Ubisoft)
- Recherche Fondamentale (animé par Alain Guillaume – Laboratoire Vision Action Cognition)

Les descriptifs des ateliers proposés seront mis à disposition au plus tard le 7 septembre sur Moodle.

UE Anglais Pro – Anglais Professionnel

Responsable : K. Zouaoui

Cours :

18h TD (9 séances de 2h)

Le mercredi de 15h15 à 17h15 – début le 23/09/2026

Salle 3019

This 9-week course (18h) is designed to equip Master 2 students with advanced professional English skills for international academic and employment contexts. Through a combination of theory, practical exercises, AI tools and real-world professional exploration, students will develop their ability to present themselves, network, negotiate and write effectively in English, with a particular focus on communicating research and expertise in workplace settings.

DEUXIÈME SEMESTRE

UE Stage - Stage et analyse des pratiques d'intervention

ECUE 1 : Stage long

ECUE 2 Mémoire de fin d'étude

ECUE 3 : Suivi des interventions

Responsables : Laurent Van Belleghem & Marie Chizallet

Organisation :

24h TD (4 séances de 6h) + Encadrement individuel.

Mercredi de 09h30 à 16h30 et de 13h30 à 16h30 :

- Séance 1 : 26 janvier 2026
- Séance 2 : 2 mars 2026
- Séance 3 : 27 avril 2026
- Séance 4 : 25 mai 2026
- Soutenances finales : 21 & 22 juin 2026

Salle: 3019

Cette UE a pour objectif de permettre le suivi du travail réalisé au cours du stage de second semestre. Dans la logique d'un suivi et d'une mise en discussion collective de l'intervention (ECUE 3), les quatre séances prévues permettront à chacun de faire le point sur l'avancement de son stage, et de discuter collectivement, avec l'équipe enseignante et les étudiants, des problématiques soulevées par son intervention.

Compétences visées :

- Construire une démarche d'intervention ergonomique.
- Mettre en débat les pratiques d'intervention : construction / reformulation de la demande, prédiagnostic et diagnostic ergonomiques, analyse ergonomique de l'activité, proposition de pistes de transformation.

SUGGESTIONS DE LECTURE

Guérin, F., Laville, A., & Daniellou, F. (1997). *Comprendre le travail pour le transformer : la pratique de l'ergonomie*. Editions de l'ANACT.

Van Belleghem, L., Nelson, J. & Chizallet, M. (2026). Travail, innovation, transition : à la recherche d'un modèle commun. *Actes du 59e Congrès de la SELF, Futur des activités humaines, Réalité des situations de travail, Réalité destransformations : Quelle(s) Ergonomie(s) ?* Nantes, 23 au 25 septembre 2026

Modalités de contrôle des connaissances et d'évaluation des compétences spécifiques pour les parcours de Master de Psychologie de l'Institut de Psychologie

Les présentes modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées par le Comité Formation de l'Université Paris Cité, sur proposition de la Commission Formation de la Faculté Sociétés et Humanités, et portées à la connaissance des étudiant·e·s au plus tard au début du premier semestre.

Elles s'inscrivent dans le cadre des dispositions du Code de l'éducation et de l'arrêté du 30 juillet 2019 relatif au diplôme national de master.

1. Contrôle des connaissances et des compétences par Contrôle Continu Intégral (CCI)

1.1. Organisation du contrôle continu intégral

- 1.1.1.** Le contrôle continu intégral (CCI) consiste en une évaluation progressive des aptitudes, des connaissances et des compétences, résultant d'une pluralité d'évaluations diversifiées réparties sur l'ensemble du semestre. Il ne comporte pas d'épreuve terminale organisée durant la période d'examens.
- 1.1.2.** A l'exception des UE ou ECUE liées aux stages (stage, supervision, rapport de stage, mémoire professionnel, etc.), aux travaux de recherche (p.ex., Travail Encadré de Recherche) et à la pratique professionnelle, un minimum de deux évaluations par unité d'enseignement (UE) ou éléments constitutifs d'UE (ECUE) est requis. Aucune évaluation ne peut représenter plus de 50% de la note finale de l'UE ou de l'ECUE.
- 1.1.3.** Les évaluations organisées pour le CCI peuvent prendre des formes variées : épreuves écrites ou orales, dossiers, exposés, rapports, mémoires, analyses de cas, productions individuelles ou collectives, etc. La dernière évaluation du semestre peut porter sur l'ensemble des contenus pédagogiques dispensés dans l'UE ou l'ECUE.
- 1.1.4.** La fréquence et la nature des épreuves peuvent varier selon les UE ou ECUE concernées. Lorsque les conditions pédagogiques le permettent, les évaluations sont réparties sur l'ensemble du semestre. Une première évaluation intervient, dans la mesure du possible, suffisamment tôt afin de permettre aux étudiant·e·s d'apprécier leur progression. Les résultats sont communiqués dans des délais compatibles avec la poursuite des apprentissages.
- 1.1.5.** Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques. Les étudiants concernés seront convoqués si le contrôle continu doit avoir lieu en dehors de l'emploi du temps prévu.
- 1.1.6.** Le CCI repose principalement sur une évaluation individuelle. Mais il peut également comporter une part d'évaluation collective (projets ou productions réalisés en groupe). Quelles que soient les modalités d'organisation du CCI, celles-ci doivent permettre d'apprécier les compétences individuelles des étudiant·e·s.
- 1.1.7.** Le CCI garantit l'égalité de traitement entre les étudiant·e·s, sans impliquer une stricte identité des sujets ou modalité d'évaluation. Lorsque plusieurs groupes sont concernées, les épreuves peuvent différer d'un groupe à l'autre, mais l'équipe pédagogique veille, dans la mesure du possible, à l'harmonisation des compétences évaluées et des notations.

1.2. Absences aux évaluations prévues pour le CCI

- 1.2.1.** Toute absence à une évaluation doit être justifiée auprès du secrétariat pédagogique dans un délai de huit jours ouvrés suivant la date de l'épreuve. Au-delà de ce délai (hors dimanche et jours fériés), l'absence est considérée comme injustifiée.
- 1.2.2.** Lorsque l'absence est dûment justifiée, les responsables de la formation, en accord avec les responsables de l'enseignement concerné, organisent une épreuve de substitution. Cette épreuve de substitution peut prendre une forme différente de celle initialement prévue et elle peut porter sur l'ensemble des contenus pédagogiques dispensés.
- 1.2.3.** En cas de situation empêchant l'organisation d'une épreuve de substitution, les responsables de la formation, en accord avec les responsables de l'enseignement concerné, peuvent exceptionnellement décider de neutraliser la note correspondant à l'épreuve manquée.
- 1.2.4.** Lorsque les absences justifiées portent sur une part substantielle des évaluations (i.e.; la moitié ou plus des coefficients), le jury apprécie la possibilité d'évaluer les compétences acquises et peut, le cas échéant, prononcer une défaillance. La défaillance empêche la validation de l'UE ou ECUE, du bloc et du semestre par compensation.
- 1.2.5.** Toute absence injustifiée (ABI) peut entraîner soit l'attribution de la note « 0 » pour l'épreuve concernée, sans préjudice de l'appréciation souveraine du jury. En cas d'absence injustifiée à l'ensemble des évaluations prévues dans une UE ou ECUE, le jury peut déclarer l'étudiant·e défaillant·e. La défaillance empêche la validation de l'UE ou ECUE, du bloc et du semestre par compensation.

1.3. Retards prévus pour la remise des devoirs

- 1.3.1.** En cas d'impossibilité de remettre un devoir à la date prévue dans le cadre des évaluations planifiées sur le semestre, un délai supplémentaire peut être accordé, sur présentation d'un justificatif jugé recevable. La demande de délai doit être effectuée auprès de l'enseignant responsable de l'UE ou ECUE, au plus tôt 15 jours avant la date de remise initialement prévue et, au plus tard, le jour même. A défaut, le travail peut être pénalisé, ou considéré comme non remis et peut être noté « 0 » sauf situation exceptionnelle appréciée par l'équipe pédagogique ou le jury.
- 1.3.2.** En cas d'absence régulièrement justifiée d'une durée supérieure à deux semaines consécutives durant le semestre, un délai peut être accordé par les responsables de la formation en accord avec l'enseignant responsable de l'UE ou de l'ECUE concernée.

2. Assiduité en cours

- 2.1.** Certaines UE ou ECUE peuvent comporter une obligation de présence, justifiée par leurs objectifs pédagogiques. Conformément aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 30 juillet 2019, les conditions d'assiduité sont portées à la connaissance des étudiants qui sont tenus de les respecter.
- 2.2.** Toute absence à un enseignement soumis à obligation de présence doit être justifiée. En cas d'absences répétées, mêmes justifiées, compromettant le suivi pédagogique ou l'évaluation des compétences, le jury peut apprécier la situation de l'étudiant·e et décider, le cas échéant, d'une défaillance dans l'UE ou l'ECUE concernée. La défaillance empêche la validation de l'UE ou ECUE, du bloc et du semestre par compensation.

3. Modalités de compensation

- 3.1.** Les masters sont organisés en semestres, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement (UE), elles-mêmes éventuellement composées d'ECUE.
- 3.2.** Au sein de chaque bloc, les notes des différentes UE ou ECUE peuvent se compenser, sous réserve qu'elles soient supérieures ou égales à la note seuil de 7/20. Par exception, pour les UE ou ECUE liées aux stages (stage, supervision, rapport de stage, mémoire professionnel, etc.), au travail de recherche (p.ex., Travail Encadré de Recherche), ou à la pratique professionnelle, la note minimale requise peut être fixée à 10/20.
- 3.3.** La note obtenue par l'étudiant·e pour chaque bloc correspond à la moyenne des notes des UEs qui le composent, pondérée par leurs coefficients respectifs. Un bloc est validé lorsque cette moyenne est égale ou supérieure à 10/20. Il n'y a pas de compensation entre les blocs lorsqu'ils sont composés de plusieurs UE. L'ensemble des blocs doit donc être validé pour valider un semestre d'enseignement et, par conséquent, une année du parcours de formation.

4. Redoublement

- 4.1.** Le redoublement en 1ère et 2ème année de master n'est pas de droit ; il est soumis à l'autorisation du jury.
- 4.2.** Compte tenu du caractère professionnalisant du diplôme et de son articulation avec l'accès au titre de psychologue, le jury apprécie la capacité de l'étudiant·e à satisfaire aux exigences professionnelles, scientifiques et déontologiques de la formation.
- 4.3.** Lors de ses délibérations, le jury apprécie notamment : les résultats obtenus, la progression pédagogique, l'investissement et l'assiduité, les aptitudes professionnelles et la situation personnelle de l'étudiant·e si des éléments ont été portés à la connaissance du jury avant la date de tenue du jury.
- 4.4.** La durée maximale d'inscription dans le diplôme est fixée à 3 ans (par le règlement des études de l'établissement). Toute dérogation relève de la compétence du jury.